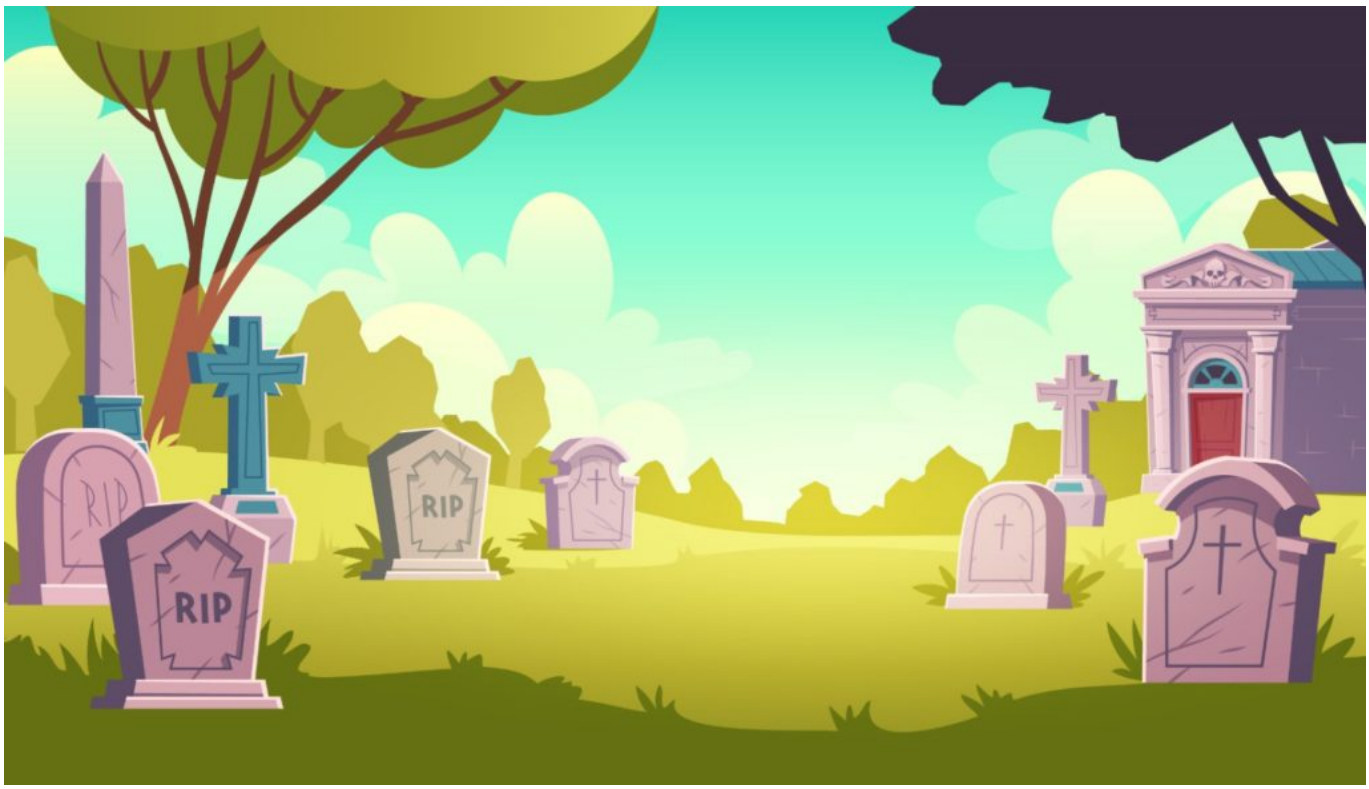
Ecrit par Echo du Mardi le 28 octobre 2020

Carpentras : port du masque obligatoire au cimetière communal



Du 28 octobre au 2 novembre, le port du masque devient obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus dans l'enceinte du cimetière communal ainsi que sur le boulevard du Repos et le chemin de la Sainte-Famille. La Ville de Carpentras indique par ailleurs que le regroupement est limité à six personnes maximum.

Horaires et infos pratiques ici

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !